

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 19-98**

**OBJET : MARCHÉ D'EXPLOITATION  
DU BAS DE QUAI DE LA DECHETERIE  
D'ENTRE DEUX GUIERS**

L'an deux mille dix-neuf, le 23 mai à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**Date de la convocation :** le 16 mai 2019

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 22 Votants : 29</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers) ; Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean-de-Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER ; Christel COLLOMB à Pierre BAFFERT ; Jean-Paul CLARET à Suzy REY ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Gérard ARBOR à Patrick FALCON ; Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Elisabeth SAUVAGEON à Gilles PERIER MUZET ;</p> <p><b><u>Absent excusé :</u></b></p> <p>Jean-Michel FERTIER</p>
--	--

**CONSIDERANT** la fin au 30 juin 2019 du marché d'exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers,  
**CONSIDERANT** l'appel d'offres lancé le 19 avril dernier pour cette prestation.

**CONSIDERANT** Les réunions de la Commission d'Appel d'Offres des 20 et 23 mai 2019 afin de choisir le candidat ayant remis l'offre la mieux disante,

**CONSIDERANT** le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour la candidature de LELY pour un montant de 2 127 075.50€ HT sur 5 ans.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- **AUTORISE** le Président à signer le marché.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 27 mai 2019,

Le Président,



Denis SEJOURNE.